L'Hôtel Royal, à Lausanne

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **36 (1910)**

Heft 8

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-81422

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ges est trop loin de Chantepoulet. L'escalier conduisant au sous-sol encombre le quai de départ des lignes principales.

Les façades simples et pittoresques, avec essais de polychromie intéressants sont d'un caractère trop rustique. L'auteur n'a pas suffisamment tenu compte de l'ambiance urbaine. Cet édifice conviendrait mieux à une station de tramways de banlieue.

En ce qui concerne *la station de Longemalle,* le jury estime que la meilleure solution du problème posé consiste à donner à la façade sur rue du Rhône un certain développement de façon à permettre la création d'une salle d'attente allongée et peu profonde. Les locaux de vente trouvent leur place au centre et les W.-C. et urinoirs gagnent à être relégués dans la partie postérieure de l'édifice. A l'exécution, il sera certainement préférable de fermer les arcades sur rue du Rhône et de prévoir des dégagements latéraux de la salle d'attente de façon à mettre le public à l'abri des attaques de la bise.

L'étude du plan n'offrant pas de grandes difficultés, c'est principalement sur les qualités architecturales que le jury s'est basé pour procéder au classement des projets.

Après un premier examen il a éliminé un certain nombre de projets qui lui ont paru être insuffisants ; ce sont les Nos 4, 5, 9, 10, 12, 13, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 31, 32, 33.

Au deuxième tour il a écarté les Nos 1, 3, 6, 11, 26, 29, 35.

Les 10 projets qui ont été l'objet d'une étude plus détaillée sont les suivants : Nos 2, 7, 8, 14, 16, 17, 25, 30, 34, 36.

No 2. « *Les platanes* ». — Le plan comportant un seul corps de bâtiment sans annexe est clair et bien distribué. Seuls les locaux de vente font une légère saillie.

L'architecture extérieure manque d'aisance. L'avant-toit est trop saillant, le décrochement sur la face latérale est inutile. Les matériaux employés sont trop disparates. Les façades manquent d'unité. Le caractère de station urbaine est insuffisamment exprimé.

No 7. « *Piolet* ». — Le plan en forme de T est bien approprié à la situation. Les locaux de vente ne devraient pas masquer la salle d'attente. Il serait mieux de les reporter en arrière et de donner à la salle un plus grand développement en façade, sans changer le plan.

L'architecture extérieure est bien adaptée au genre d'édifice. L'auteur a su conserver de robustes points d'appui tout en ménageant de spacieuses ouvertures. On pourrait simplifier certains détails de ferronnerie sur la face principale. Les façades latérales, avec leurs divisions simples et sévères font mieux ressortir les lignes élégantes et souples de la toiture.

No 8. « *Tram 2* ». — Le plan prévoit deux corps de bâtiment, assez bien liés en élévation. La partie postérieure est réservée aux W.-C. La cabine téléphonique est bien placée. En ce qui concerne l'architecture extérieure, la variante seule mérite d'être analysée. Elle a de la simplicité et de la tenue. Les ouvertures traitées en frise sur un soubassement uni ne manquent pas de caractère. La silhouette du toit complète bien l'ensemble qui est un peu trop rustique.

No 14. « *Stop* ». — Le plan est bon, mais trop allongé dans le sens perpendiculaire à la rue du Rhône. L'architecture de fer et verre manque d'originalité.

La protection des abords est par contre mieux étudiée que dans la plupart des projets présentés pour Longemalle.

(A suivre).

Concours pour l'Hôtel de la Caisse d'Epargne, à Genève.[1]

Nous publions, aux pages 92 et 93, une reproduction des deux derniers projets primés, savoir le projet « Bridge » de MM. *Boissonnas* et *Hensler,* et le projet « Suk » de MM. *Gambini, Leclerc* et *Guyonnet*, tous architectes à Genève.

Hôtel Royal, à Lausanne[2].

On nous fait savoir que, non seulement l'ameublement, mais tous les travaux d'intérieur ont été exécutés par la maison *Baillé,* à Bâle.

Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes.

7me séance, du 18 février 1910.

Présidence de M. *Gremaud,* ingénieur cantonal, président.

Cette séance a été consacrée à l'étude du rapport de la commission sur le projet du règlement concernant la police des constructions dans la ville de Fribourg et à l'examen du projet des nouveaux statuts de la Société suisse des ingénieurs et architectes, etc.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Aux membres de l'Association Suisse des Ingénieurs et Architectes.

Du 11 au 16 juillet 1910, aura lieu à Londres une conférence au sujet des plans de construction de villes, dessins, modèles, etc. Elle est placée sous la haute protection du roi d'Angleterre. Les membres de l'A. S. I. A. sont invités à prendre part à la conférence, par la société organisatrice, « The R. I. B. A. » (Institut royal des architectes anglais).

Le but de cette entreprise est l'étude des problèmes d'architecture que comportent l'embellissement et agrandissement continuels des villes.

La carte de participation coûte 26 francs (une livre sterling), elle donne le droit d'assister à toutes les séances, réunions, visites, etc., et de recevoir gratuitement les brochures qui ont rapport à la conférence.

Dans l'intérêt même de la chose, il serait à souhaiter que beaucoup de membres de l'A. S. I. A. profitent de l'invitation à cette intéressante conférence.

Les inscriptions doivent être adressées au secrétariat de l'A. S. I. A., Seidengasse 9, à Zurich, où l'on recevra également tous les renseignements désirés.

Zurich, le 8 avril 1910.

Pour le comité central de l'A. S. I. A.

Le vice-président : F. Bluntschli. *Le secrétaire :* H. Peter.

[1] Voir No du 25 mars 1910, page 66.

[2] Voir No du 10 avril 1910, page 80.